

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2012



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

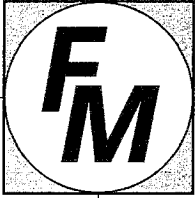
ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2012

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	1
RÉSULTATS	2
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	3
BILAN	4
FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6 à 10





FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.FISC.

2260 est Boul. de la Concorde, Laval (Québec) H7E 2A7
Tél.: (514) 383-2424 Téléc.: (450) 668-1808

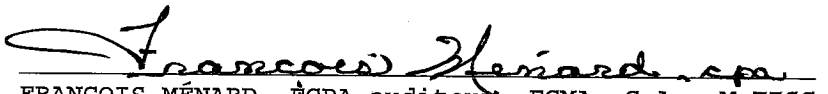
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres du
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

J'ai procédé à l'examen du bilan de CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL au 31 mars 2012, et des états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Mon examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues au Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par l'organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, je n'exprime pas d'opinion d'auditeur sur ces états financiers.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada.


FRANÇOIS MÉNARD, FCPA auditeur, FCMA, C.A., M.FISC.
Par François Ménard, FCPA auditeur, FCMA, C.A.

Laval, le 31 mai 2012

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012
(non audité)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
PRODUITS		
Subventions		
MDDEP	121 000 \$	156 500 \$
Ici on recycle	15 000	10 000
Ville de Laval	5 000	12 500
Conférence des élus de Laval	5 000	5 000
Laval Technopole	500	500
Emploi Carrière Été	-	9 279
Autres subventions	<u>21 207</u>	<u>42</u>
	167 707	193 821
Services externes	200	3 929
Cotisations des membres	1 110	1 470
Intérêts	444	313
Dons et autres revenus	<u>919</u>	<u>304</u>
	<u>170 380</u>	<u>199 837</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	118 231	120 232
Assurances, taxes et permis	1 438	1 446
Cotisation et abonnements	1 413	1 737
Déplacement et représentations	4 420	4 958
Fournitures de bureau	2 148	5 614
Honoraires professionnels	2 628	7 291
Intérêts et frais bancaire	240	240
Mobilier et équipement	185	6 448
Télécommunications	1 761	1 753
Taxes de vente non remboursables	<u>-</u>	<u>1 660</u>
	<u>132 464</u>	<u>151 379</u>
BÉNÉFICE NET AVANT PROJETS SPÉCIFIQUES	37 916	48 458
PROJET - Défi climat - Promotion	<u>13 336</u>	<u>-</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>24 580</u></u> \$	<u><u>48 458</u></u> \$

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012
(non audité)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
SOLDE AU DÉBUT	92 040 \$	43 582 \$
AJOUTER		
Bénéfice net	<u>24 580</u>	<u>48 458</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>116 620</u></u> \$	<u><u>92 040</u></u> \$

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

BILAN

31 MARS 2012
(non audité)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	32 959 \$	3 285 \$
Placements temporaires	80 724	80 280
Débiteurs (note 3)	1 506	1 625
Subventions à recevoir	15 500	15 000
Frais imputable au prochain exercice	<u>776</u>	<u>729</u>
	<u>131 465 \$</u>	<u>100 919 \$</u>
 PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	14 845 \$	8 879 \$
 ACTIFS NETS		
Actifs nets	<u>116 620</u>	<u>92 040</u>
	<u>131 465 \$</u>	<u>100 919 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marc Chénier, administrateur

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012
(non audité)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
EXPLOITATION (note 5)		
Bénéfice net	<u>24 580</u> \$	<u>48 458</u> \$
Variation d'éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	119	10 516
Subventions à recevoir	(500)	(15 000)
Frais imputables au prochain exercice	(47)	(12)
Créditeurs	<u>5 966</u>	<u>(1 891)</u>
	<u>5 538</u>	<u>(6 387)</u>
	<u>30 118</u>	<u>42 071</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	30 118	42 071
TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>83 565</u>	<u>41 494</u>
TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>113 683</u></u> \$	<u><u>83 565</u></u> \$

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012
(non audité)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil régional de l'environnement de Laval est un organisme constitué en vertu de la Partie III des compagnies du Québec.

Ses objets sont les suivants :

assurer le regroupement, la coordination et la concertation des corporations, des organismes et des individus de Laval intéressés à la protection et la mise en valeur de l'environnement;

être le porte-parole de la pensée régionale en ce qui concerne l'environnement auprès de toutes les instances pertinentes;

favoriser la mise en place de comités locaux en leur fournissant un appui technique, matériel, scientifique et moral;

sensibiliser les citoyens à leurs droits, obligations et responsabilités en matière d'environnement;

faire des recommandations sur l'adoption des règlements concernant l'environnement et veiller à ce que les politiques de protection de l'environnement soient intégrées aux politiques d'aménagement du territoire;

imprimer, publier, éditer et distribuer un journal ou un périodique et plus généralement diffuser tous les renseignements se rapportant à l'environnement;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeur mobilière et immobilière et administrer le tout;

organiser des campagnes de financement dans le but de recueillir des fonds pour des projets environnementaux;

élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action, en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et d'assurer le développement durable de la région;

fournir des services de toute nature en relation avec les buts du Conseil régional de l'environnement de Laval.

L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2012
(non audité)

2. CONVENTIONS COMPTABLES**Comptabilisation des produits**

Les produits sont comptabilisés dans la période à laquelle les charges sont engagées. Les produits sont constatés à titre de débiteurs lorsqu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actifs et de passifs éventuels ainsi que le montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

L'organisme a reçu au cours de l'exercice des apports sous la forme de services divers. Ces apports sont constatés à leur juste valeur lorsqu'ils sont utilisés dans le fonctionnement de l'organisme et qu'ils auraient été payés par l'organisme s'ils n'avaient pas été reçus à titre gratuit. Les montants de ces apports sont de 13 336 \$ et furent ajoutés aux produits des "Autres subventions" et aux charges de "Projet - Défi climat - Promotion".

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'organisme ne se procure pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en considération dans ces états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012
(non audité)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transactions
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 MARS 2012

(non audité)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Méthode du taux d'intérêt effectif**

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers relève de la direction.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant les instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers sont les suivants :

Risque de taux d'intérêts

L'organisme n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas d'intérêts.

Risque de liquidités

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations.

Pour l'organisme, les risques de crédit provient principalement des débiteurs. L'organisme n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012
(non audité)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
3. DÉBITEURS		
Taxes de vente à recevoir	<u>1 506 \$</u>	<u>1 625 \$</u>
4. CRÉDITEURS		
Salaires et vacances courus à payer	<u>14 845 \$</u>	<u>8 879 \$</u>
5. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts payés	240 \$	240 \$

6. INSTRUMENT FINANCIER

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'organisme n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

7. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission de protection de l'environnement.

L'organisme n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

